

L'Observatoire du Littoral : un nouvel outil de suivi, mutualisation et diffusions des données sur le littoral

La présente note est extraite du projet de texte que Sébastien COLAS a préparé en vue d'une intervention conjointe IFEN – CNES (Aurélié SAND) au prochain Géoévènement (30, 31 mars et 1^{er} avril 2004).

L'Observatoire du Littoral a été créé récemment à l'initiative de la Datar, des Ministères en charge de l'Équipement et de l'Environnement et du Secrétariat Général de la Mer. Il met en oeuvre un dispositif d'observation pérenne sur le littoral et offre aux administrations, collectivités et autres acteurs concernés un ensemble d'informations à partir d'un site unique.

L'Observatoire s'est fixé trois principaux objectifs :

Etre un outil de suivi du littoral

Il a pour mission de valoriser et de compléter les informations existantes sur le littoral tant sur ses aspects géographiques, environnementaux ou socio-économiques, ceci dans le but de permettre à l'ensemble des acteurs d'évaluer l'état du littoral mais aussi les politiques locales, nationales et supra-nationales mises en place. A ce propos, un important travail de définition et de renseignement d'indicateurs est en cours.

Etre un outil de mutualisation des réflexions et d'organisation de l'information

L'Observatoire œuvre pour mutualiser les efforts de connaissance et d'acquisition de données des administrations concernées par les problématiques littorales et pour améliorer la circulation des informations entre les différents services.

Ainsi, l'Observatoire a pour mission de contribuer aux réflexions sur l'homogénéisation des protocoles de collecte et de traitements des données afin de permettre des flux d'informations horizontaux entre services déconcentrés et verticaux entre services déconcentrés et centraux.

Etre un outil de prospective

L'Observatoire a pour objectif de développer des outils de prospective visant à anticiper les grands changements sur le littoral et permettant à ses partenaires de disposer des outils d'aide à la décision nécessaires à la définition et à l'adaptation des politiques publiques.

En pratique et pour répondre à ses objectifs, l'Observatoire met en oeuvre différents types d'outils de diffusion de l'information :

- une lettre de liaison électronique : publiée régulièrement (environ 6 à 8 numéros/an), elle fait le point sur les travaux en cours de l'Observatoire mais aussi sur les actions intéressantes mises en oeuvre sur le littoral (expérience de gestion intégrée, développement d'un Système d'information local...);
- des publications thématiques concises : sur 8 pages en moyenne, elles traiteront de sujets précis sur le littoral comme l'évolution de la population littorale, ou l'utilisation d'images satellites ou de photos aériennes pour la définition de suivis thématiques ;
- des fiches indicateurs : voir point suivant ;
- des séminaires et réunions techniques regroupant les administrations, collectivités et organismes techniques et scientifiques.

Dans le cadre de ses missions, l'observatoire a entrepris dès 2002 une étude de définition d'indicateurs de suivi de la loi littoral s'intégrant dans un chantier plus vaste de mise en place d'une batterie d'indicateurs sur toutes les problématiques concernant le littoral; 28 indicateurs de suivi de la loi littoral ont ainsi été définis et renseignés localement par des services déconcentrés partenaires afin d'analyser la faisabilité technique et l'intérêt de ces indicateurs.

En parallèle, un partenariat a été mis en place entre l'Observatoire et le Cnes dans le cadre d'un appel à propositions commun dans le but d'évaluer et de démontrer les potentialités de l'imagerie spot 5 pour le suivi du littoral. Huit travaux locaux sont en cours sur les trois façades littorales métropolitaines et dans les Dom-Tom et aboutiront courant 2004. Tous ces projets s'intègrent dans le cadre de recommandations du groupe Cnig littoral en recherchant la meilleure adéquation entre les systèmes d'informations locaux produits et les référentiels nationaux existants.

Fonctionnement et missions de l'Observatoire

L'Observatoire est mis en place au sein de l'Institut Français de l'Environnement, opérateur technique ayant pour mission d'animer le dispositif et de mettre en œuvre les actions définies dans le programme de travail.

Toutes les actions entreprises dans le cadre de ce programme sont décidées par le comité de pilotage de l'Observatoire, instance décisionnelle regroupant l'ensemble des administrations signataires de la convention.

Mot-clés : aide à la décision, cartographie des habitats, imagerie, indicateurs, littoral, mutualisation des informations, outils, partenariat, suivi.